

Agde, le 25 Janvier 2022

**COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »
JANVIER 2022**

A - VIE QUOTIDIENNE

1 - Rue Pierre Lattes / Rue Docteur Van Cao :

Il y a régulièrement des véhicules qui stationnent sur le trottoir contraignant les piétons à cheminer sur la chaussée, surtout ceux venant de la rue Pierre Lattes.

Des mères avec leurs poussettes, des handicapés, des vieilles personnes se retrouvent sur la chaussée pour contourner l'obstacle. Il y a pourtant un bateau de trottoir, mais souvent encombré et les bordures commencent à être sérieusement endommagées. Peut-on installer des poteaux depuis le Stop en limite rue Pierre Lattes jusqu'à l'entrée de la chaussée (1 bis-> derrière Distri Club) du lotissement de nos maisons.

Réponse :

. La police municipale est intervenue à plusieurs reprises : 91 personnes ont été verbalisées dans ce secteur sur l'année 2021.

. Concernant la demande de potelets, la ville limite leur pose.

Le service de la Police Municipale va accentuer les passages.

2 – Chemin des Cayrets

Le stationnement anarchique chemin des cayrets pose problème. En effet, beaucoup de véhicules stationnent n'importe comment, empêchant même quelquefois la sortie de la résidence les Terrasses des cayrets ou autre habitation et je ne vous parle pas de l'été qui est encore plus problématique. Je pense qu'un passage de temps à autre de la police pourrait peut-être réguler la situation.

Réponse :

La police municipale s'est rendue sur place et a bien constaté le stationnement anarchique. Après un échange avec les services techniques, le service voirie va mener une étude afin de voir s'il est possible d'empêcher le stationnement par du mobilier urbain.

3 - Mail de M. Christian Foucher

Toujours en attente de remplacement des 3 arbres au début de la rue Louis Vallière.

Réponse :

Le remplacement des trois arbres était prévu lundi 24 janvier 2022.

4 – Rue Paul Verlaine

- Au début de la rue, angle rue Paul Verlaine pourrait-on changer de place le stop, celui-ci est vu trop tard par les conducteurs.

Réponse :

Un deuxième panneau "stop" va être positionné.

5 – 10 Rue Louis Vallière (côté cimetière)

La grande haie aurait besoin d'un bon rafraîchissement (depuis 2 années).

Réponse :

Une petite taille sera faite afin de satisfaire aussi les riverains qui profitent de la hauteur de cette haie pour obstruer la vue sur le cimetière.

6 – RAPPEL réunion du 22/09/2021 : Rue Pierre LATTES :

Il avait été demandé de boucher un nids de poule en face du petit square de jeux pour les enfants sur le trottoir en bitume rouge au niveau de la maison 1 bis. (trou caché par l'herbe)

Réponse :

Une visite sur site est programmée pour traiter cette demande.

7 Rue Pierre LATTES (partie comprise entre le Chemin des Cayrets et la Rue Louis Vallière).

Sur la droite en remontant la rue, le trottoir a été franchement défoncée par les entreprises qui ont procédé à la viabilisation du terrain attenant (le bitume rouge a pratiquement disparu, manque des bordures et comme il n'y a plus d'herbes. Demande de réfection du trottoir comme à l'origine.

Réponse :

Les services de la ville vont reprendre contact avec le maître d'œuvre de la résidence afin qu'il remette le trottoir en état.

SECURITE

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la saison estivale 2021.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 13
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 19
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 2
- Domaine « Divers » : 30
- Domaine « environnement » : 39

Comité de quartier « Les Cayrets » Janvier 2022

LA PROMENADE

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégagant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

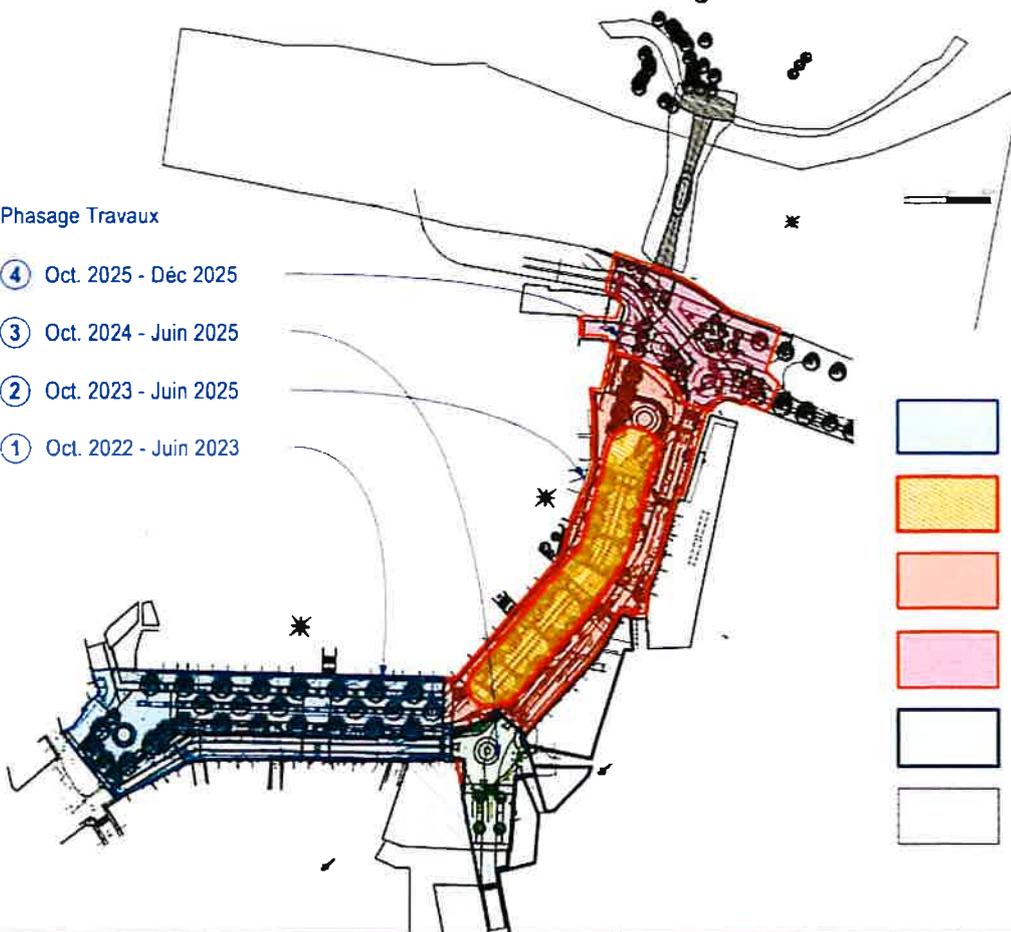
En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

Titre du Document **PLAN DE DÉCOUPAGE TRAVAUX & CALENDRIER**

Phasage Travaux

- ④ Oct. 2025 - Déc 2025
- ③ Oct. 2024 - Juin 2025
- ② Oct. 2023 - Juin 2025
- ① Oct. 2022 - Juin 2023



- Zone 1** - Tranche Ferme
PROMENADE SUD & RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
- Zone 2A** - Tranche Ferme
PARKING SOUTERRAIN 2 Niveaux
- Zone 2B** - Tranche Ferme
PROMENADE NORD & RUE RICHELIEU
- Zone 2C** - Tranche Ferme
PLACE DE LA BELLE AGATHOISE & QUAI
- Zone 3** - Tranche Optionnelle
Place des Capeliers
- Projet Connexe**
Future Passerelle

Maitre d'ouvrage agde	Maitre d'œuvre GUILLERMIN GAXIEU	Titre Mission de maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue du 4 septembre "La Promenade"	Phase AVP	Date	Échelle	Format A3	Unité
---------------------------------	--	--	--------------	------	---------	-----------	-------



PONT DES MARECHAUX – ENTREE DE VILLE : Route de Bessan et Vias

PERIMETRE DU PROJET

L'entrée de ville dont la requalification est envisagée est le carrefour constituant le raccordement du Pont des 4 Maréchaux sur la rive droite de l'Hérault en plein centre-ville d'Agde.

SITUATION ACTUELLE - PROBLEMATIQUE

Cet espace que l'on peut donc qualifier de véritable nœud routier constitue une rupture dans l'espace public et ne laisse aucune place aux piétons et aux cyclistes dont il interrompt le parcours.

Les piétons ou les cyclistes se concentrent alors essentiellement sur le trafic routier – très dense en période estivale - et le parcours à effectuer pour traverser ou poursuivre sa route, ce qui est particulièrement dommage, le paysage urbain mis à distance par le fleuve étant remarquable.

ENJEU ET ORIENTATION

Le principal enjeu de la requalification du carrefour des Maréchaux est de déjouer l'effet exclusivement routier des aménagements actuels en les faisant évoluer de manière à ce qu'ils n'apparaissent plus comme une césure mais deviennent un véritable trait d'union entre l'entrée de ville en rive droite de l'Hérault et ses espaces périphériques remarquables (cœur de ville historique, Canalet, Château Laurens, quartier de la gare).

Le parti d'aménagement devra permettre de repenser le carrefour et le pont des quatre Maréchaux et leurs abords en veillant à :

- désencombrer l'espace et rationaliser la place de la voiture ;
- permettre et organiser les cheminements pour les modes doux par la valorisation de parcours de qualité, lisibles et sécurisés ;
- maintenir une homogénéité d'ensemble et créer une ambiance qui met en valeur l'architecture, et le paysage urbain (gabarit, mobilier, matériaux...) ;
- valoriser les éléments ponctuels de patrimoine (édifices remarquables, équipements, quais de l'Hérault et du canalet...) : rendre identifiable les parcours pour y accéder ;
- marquer les portes de la ville ;
- structurer l'espace en prenant en compte les vues sur la ville et marquer les perspectives menant vers le centre et le faubourg de la gare ;
- valoriser les quais de l'Hérault et les affirmer comme des grands espaces de respiration urbaine,

AMENAGEMENT PROPOSE

Le carrefour est réaménagé pour donner une ambiance urbaine à l'entrée de ville. Cet espace n'est plus un rond-point routier mais un espace de giration qui permet d'absorber tous les flux piétons, cyclistes, VL et poids lourds. Les piétons et cyclistes accèdent facilement au quai Commandant Réveille, au parc de la Belle Isle par la passerelle ou encore au chemin du canalet. Le profil du Pont des Quatre Maréchaux est repensé pour accueillir une large voie dédiée aux modes doux sur le côté Sud, afin de faire la connexion avec le quai du Chapitre et la place Jean Jaurès réaménagés, et la Promenade qui va également être complètement requalifiée. La partie large du quai Commandant Réveille est aménagée en longs gradins, pour permettre aux promeneurs de contempler la Cathédrale ou aux spectateurs de profiter des spectacles sur le fleuve.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET PLANNING

Phase 1 : dans un premier temps, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Vias. Ensuite, les îlots existants (carrefour actuel et croisement route de Vias / rue de la Digue) seront démolis afin de créer une structure pour voirie lourde. Pour l'été 2022, le pont des Maréchaux, le carrefour et la route de Vias fonctionneront dans leurs configurations définitives mais avec un dispositif modifiable (peinture et mobilier de signalisation) permettant d'ajuster le dimensionnement des voies en fonction des flux saisonniers. Après la saison estivale, les travaux reprendront et l'exploitation du retour d'informations sur le trafic saisonnier permettant d'ajuster le dimensionnement des voies. Le pont des Maréchaux sera aménagé avec une large voie douce entre la place de la Belle Agathoise et le carrefour des Maréchaux. Le matériel d'éclairage public sera remplacé par des équipements plus efficaces.

Phase 2 : en 2023, c'est au tour de la route de Vias d'être aménagée entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai Commandant Réveille. Une voie douce et un trottoir permettra de desservir efficacement ce quartier par les modes actifs.

Phase 3 : enfin, en 2024 et 2025, les aménagements paysagers et architecturaux comprenant le traitement de surface du carrefour et de la berge seront réalisés, ainsi que des gradins qui seront construits autour des platanes existants face à la cathédrale Saint-Etienne.



PROJETS D'AMENAGEMENT DES ILOTS NOTRE DAME & BRESCOU

Voir Power Point en pièce jointe.

Nouveau Programme de Rénovation Urbaine



Ilots BRESCOU et NOTRE DAME



Le NPNRU et la rénovation d'Ilots

➤ Le Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville d'Agde identifie des secteurs prioritaires de réhabilitation pour lesquels un programme d'investissement de 32M€ va être engagé

➤ 4 Ilot ont été identifiés :

- BRESCOU
- NOTRE DAME
- TERRISSE
- AMOUR



ILOT BRESCOU

➤ L'îlot BRESCOU sera le premier à démarrer, avec des travaux prévus fin 2022

➤ Situé face à la promenade, à proximité du centre historique, il est délimité par les Rues Brescou, Châteaudun, Jean-Jacques Rousseau et l'avenue du Général de Gaulle

➤ Le projet prévoit :

- Création de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux
- Implantation de commerces en rez-de-chaussée d'immeuble dont une pharmacie
- Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
- Un espace paysager en cœur d'îlot
- La création de parkings souterrains



PERSPECTIVES D'AMBIANCE DU PROJET



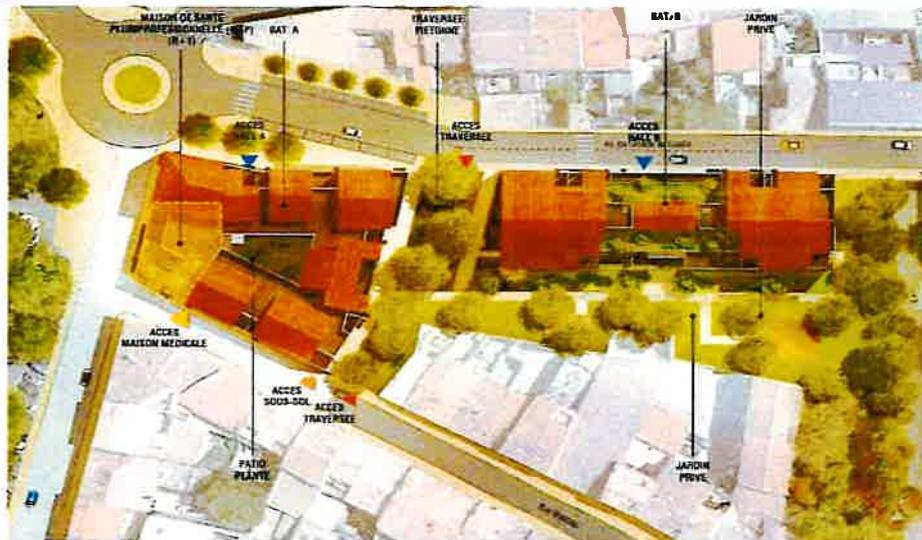
Vue depuis le débouché de la rue Richelieu



Vue de la façade longeant l'avenue du Général de Gaulle



Vue de la sud du bâtiment B et sur le parc intérieur



➤ L'îlot NOTRE DAME se situe entre la rue de la République et la Place Gambetta au cœur du centre historique de la ville d'Agde Il accueille à la fois :

- Le site de l'ancien monastère Saint André devenu école Notre dame qui est depuis la rentrée scolaire 2016-2017 désaffecté
- Le parking Gonzague, rue de la République sur deux niveaux

➤ L'opération d'aménagement de l'îlot Notre Dame République, articulée avec la requalification des places Gambetta et de la Prud'homme, devra permettre de dynamiser l'ensemble du secteur ouest du centre historique.

➤ Cette opération de construction et de réhabilitation de logement devra s'inscrire dans le projet urbain global d'Agde et permettra :

- La création de 72 logements : 26 logements locatif sociaux et 46 logements libres
- La création de parkings souterrains sur deux niveaux.
- L'aménagement du cœur d'îlot paysager adapter aux données archéologiques qui pourra être rétrocédé à la ville pour créer une circulation traversante publique
- L'implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rez-de-chaussée qui sera rétrocédé à la ville

ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A ST MARTIN

I/ PROCEDURE DU PLAN D'ALIGNEMENT

Juin 2020 – août 2021 : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)

03 septembre 2021 : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

07 au 13 septembre 2021 : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

19 septembre 2021 : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

18 octobre au 02 novembre 2021 : enquête publique

12 novembre 2021 : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

14 décembre 2021 : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

04 janvier 2022 : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

II/ ACQUISITIONS A L'AMIABLE

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m²
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

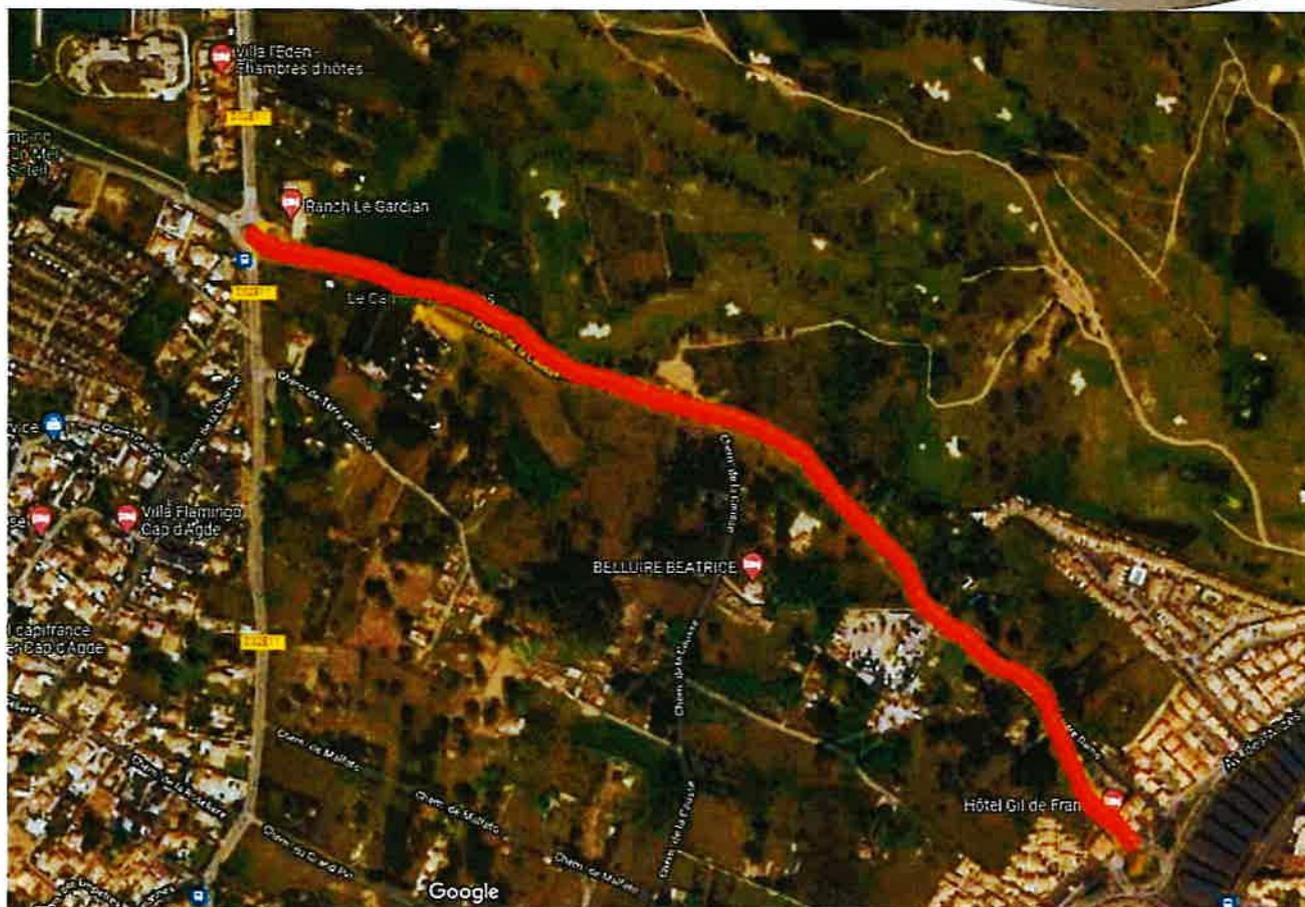
A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

III/ ACQUISITIONS PAR EXPROPRIATION

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.



POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année
- Répartition des lots de plage :
 - o Plage d'Ambonne :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²

- 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
- 1 zone d'activités municipales de 300 m² pour les activités sportives
- Plage de la Roquille et du Môle :
 - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 100 m² pour la mise en place du Pôle PMR
- Plage de la Conque :
 - aucun lot de plage
- Plage de la Plagette :
 - 1 zone d'activités municipales de 100 m² pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
- Plage de Richelieu et de Rochelongue :
 - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m²
 - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 1 500 m² pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- Plage des Battuts :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
- Plage du Grau d'Agde :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m² pour les activités sportives, 1 de 500 m² pour les activités sportives et 1 de 500 m² correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
 - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m² sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

